

Le 23 mars 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 11 Mars 2015 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

L'ensemble des questions a été adopté à l'unanimité.

**Présents :** Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence – Mme LIAUTAUD Myriam - Mme CUTILLAS Aurélie.

**Représentés :** Mr BOLEA Marc - Mme DEBLONDE Brigitte- Mr BACH Philippe.

**Secrétaire :** Mme CUTILLAS Aurélie.

### **1. Adoption des procès verbaux :**

Le procès-verbal de la séance du 06 Janvier 2015 est adopté sans observation.

### **2. Travaux d'éclairage public :**

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet des travaux ci-dessous cités et décide d'inscrire les sommes correspondantes au BP 2015 :

- Lotissement « Le Vallon » : 4 033.39 €
- Balisage passages piétons : 3 181.80 €

### **3. Acquisition d'une partie de la parcelle AK 24 :**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 24 d'environ 2 250 m<sup>2</sup> moyennant un prix de 40 € / m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

### **4. Donation d'une partie de la parcelle AD 22 :**

Après négociation, le Conseil Municipal décide d'accepter la donation d'une partie de la parcelle AD 22 afin de sécuriser la voie qui la jouxte en contrebas et réalisera les travaux nécessaires à cet effet.

## **5. Reprise de concession :**

Suite à la demande formulée par un particulier, la commune accepte la rétrocession de la concession inutilisée et vide de toute sépulture sise allée E n°20. Cette rétrocession se fera moyennant un remboursement de 391.73 € pour le concessionnaire actuel.

## **6. Participation centres aérés :**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser avant même le vote du budget, la participation communale aux centres aérés fréquentés par les enfants valladiers jusqu'à concurrence de la somme de 3 000.00 €.

## **7. Création d'un poste d'attaché principal**

Afin de pourvoir le poste de DGS, qui sera vacant le 1<sup>er</sup> Juillet 2015, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'attaché principal à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain.

## **8. Prime de fonctions et de résultat**

Le Conseil Municipal décide la création de la prime de fonctions et de résultat pour la filière administrative et pour le grade d'attaché principal.

## **9. Participation aux frais de permis de conduire**

Afin d'améliorer le fonctionnement des astreintes, il a été demandé à deux agents de passer le permis poids-lourds. Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à hauteur de 50% du coût pour chacun des agents.

## **10. Indemnité de permanence**

Après avis favorable du CTP, le Conseil Municipal se prononce pour la création de l'indemnité de permanence pour le personnel de la filière technique travaillant au centre culturel.

## **11. Demande de subvention**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de la CAF de Haute-Loire pour divers aménagements et acquisitions inscrits au BP 2015 pour le Centre Multi-accueil « Les Pious » et l'ALSH « Les Galopins ».

## **12. Débat d'orientation Budgétaire**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal s'est déroulé au cours de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.